

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	16 novembre 2023	Envoyé en préfecture le 21/11/2023 Reçu en préfecture le 21/11/2023 Publié le ID : 040-200009868-20231116-20231116DB02B-BF
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20231116DB02B	
Thématique :	Finances			
Titre :	Autorisation permanente et générale de poursuites			



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
 SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023 À 18H30
 SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 (sur convocation du 10 novembre 2023)

Président

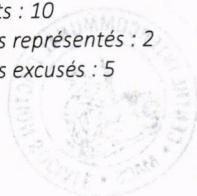
Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents représentés : 2

Absents excusés : 5



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
 DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Crouts de Paille Nina, Dedouit Marie-Jeanne, Jaury Chamalbide Christine, Labeyrie Isabelle et Paucet Sylvie ;

Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre et Lesouef Jean-Marc.

Absents représentés :

Madame Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Monsieur Laffitte Pierre, Monsieur Dalmay Yohann a donné pouvoir à Monsieur Dumas Jean-Louis.

Absents excusés :

Madame Libier Marie Thérèse ;

Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouéde Jean-Claude et Prosper José.

OBJET : FINANCES – AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE LA TRESORERIE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX DE DAX

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Depuis le 1er septembre 2023, le Trésor Public des Landes a créé un nouveau pôle dédié à la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) à Dax. Cette nouvelle organisation induit un transfert de gestion du CIAS MACS de la Trésorerie de Saint Vincent de Tyrosse à la Trésorerie de Dax.

Suite à ce changement, les modes opératoires se structurent et se modélisent. Dans cette logique, la Trésorerie de Dax demande à chaque structure une délibération de son Conseil d'Administration pour les autoriser à engager les démarches, notamment celles en cas d'impayés.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code d'action sociale et des familles ;

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID: 040-200009868-20231116-20231116DB02B-BF

VU l'autorisation permanente et générale de poursuites proposée par la Trésorerie de Dax pour sécuriser ses démarches de recouvrement ;

CONSIDÉRANT la demande de la Trésorerie de Dax pour sécuriser ses démarches de recouvrement ;

décide après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- d'approuver l'autorisation permanente et générale de poursuites tel qu'annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette autorisation ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 16 novembre 2023

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président,

Pierre Laffitte



AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES

Je soussigné Pierre FROUSTEY, Président du CIAS MACS,

donne au comptable assignataire de la Trésorerie des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de Dax l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse,
Le *16 novembre 2023*.

Cachet et signature

